

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3557>



2010-2011

06 septembre : grève pour dénoncer la dégradation des conditions d'enseignement !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: lundi 6 septembre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

COMMUNIQUE DE PRESSE POUR L'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU appelle les personnels du second degré à la grève ce lundi 6 septembre. Il dénonce les conditions de travail qui sont le résultat de choix budgétaires. En effet, ce n'est pas l'élève qui est au centre des préoccupations des gouvernants, mais la réalisation de substantielles économies à tous les niveaux (en juin, le Ministère a publié des « fiches » détaillant les divers moyens de parvenir à supprimer des dizaines de milliers de postes supplémentaires).

Le SNES dénonce

- les classes trop chargées qui ne permettent pas un suivi individualisé. Des milliers d'emplois ont été supprimés sur le territoire national et dans notre académie alors même que les effectifs ne cessent d'augmenter dans le second degré.
- la réforme du lycée, nouvelle source d'économies, installée « à la hussarde » et sans concertation. La rentrée en 2nde se fait dans l'improvisation, la confusion et sans manuels.
- la mise à temps complet devant les élèves des professeurs stagiaires immédiatement après le concours, alors qu'avant cette rentrée ils bénéficiaient d'une année en alternance (1/3 de service et une formation). Enseigner, ça s'apprend !
- le nombre insuffisant de postes aux concours, qui a pour conséquence l'embauche par les établissements scolaires de personnels précaires, contractuels et même vacataires, ces derniers étant payés à l'heure faite et n'ayant droit ni aux congés maladie, ni aux congés payés.

Le secrétariat départemental du SNES-FSU sera reçu par l'inspecteur d'Académie ce jeudi 9 septembre suite à ce mouvement national de grève.



Merci de faire remonter au [SNES 21](#) de toute urgence les difficultés qui se présentent dans vos établissements, particulièrement en collège, puisque ce niveau d'étude est directement du ressort de l'IA.

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré